

ALGITARTRE

Cette notice de sécurité a été préparée conformément à la directive 2001//59/CE adaptation de la directive 67/548/CEE et la commission de la directive 1999/45/EC .

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Code produit	AD7813
Nom commercial	ALGITARTRE
Identification de la société	ULTIMA
Adresse	ZA SUZEROLLE 49140 SEICHES SUR LE LOIR
Numéro de téléphone	02.41.18.09.88
Numéro de télécopieur	02.41.18.09.87
Numéro d'urgence	En cas d'urgence : N° d'appel d'urgence I.N.R.S 01-45-42-59-59

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature : préparation liquide acide

Constituants contribuant aux dangers :

CAS N° 7664-38-2 – acide phosphorique – C, R34 15 0 30%

Einecs / 231-633-2

Indications complémentaires : le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

CORROSIF

R34 : provoque des brûlures

Le produit est classé dangereux , conformément au procédé de calcul de la directive CE de classification pour les préparations

4. PREMIERS SECOURS

L' Inhalation

Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Si des difficultés surviennent consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer avec de l'eau . En cas de lésions , consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste

L' Ingestion

Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le centre anti-poisons : 01-40-05-48-48

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : CO₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée . Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool .

Equipement de sécurité : aucune mesure particulière n'est requise

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux, du visage

pour la protection de l'environnement : ne pas rejeter le produit pur . Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur

Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte . Eliminer les résidus à grande eau .

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques .

Manipuler en évitant les projections

Utiliser dans des zones bien ventilées

Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Ne pas fumer

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques

Stockage : stocker le produit dans son emballage d'origine fermé . La température de stockage doit être comprise entre +6°C minimum et +25°C maximum

Préparation relevant de la législation sur les installations classées. ICPE 1432 catégorie B .

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ayant des valeurs limites d'exposition

CAS N° 64-17-5	ETHANOL	(sup/± 30%)
VLE (France)	1920 mg /m3 soit 1000 ppm	

Protection respiratoire : non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains : rincer et sécher les mains après utilisation ; En cas de contact prolongé , une protection .

Protection des yeux / du visage : des lunettes de protection seront utilisées lors de manipulation du produit pur .

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Liquide limpide incolore
PH	Produit pur : < 2.0
Température de changement d'état :	NA

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point éclair	NA
Caractéristiques d'explosivité	Le produit n'est pas explosif , toutefois des mélanges explosifs vapeur / air peuvent se former
Densité	A 20° C : 1.17 g/cm3
Solubilité	Miscible à l'eau

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : stable – pas de réaction dangereuse connue

Produits de décompositions dangereux : pas de décomposition en cas d'usage conforme – pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aigue : DL 50 (oral) > 2000 mg/kg

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION :

L'inhalation : ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation .

La peau : ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation .

Les yeux : ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation .

L'ingestion : pas d'effet nocif sauf en cas d'ingestion importante du produit . Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilutions ou neutralisation

Dans les conditions normales d'utilisation , le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement .

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur , tant pour le produit que pour les emballages .

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturels , récupération et traitement par un organisme agréé.

Nomenclature déchets : 16 03 05 déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

14 . INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT

DR/RID :

UN 1170 , ETHANOL en solution (alcool ethylique en solution) , 3 II

IMDG :

ETHANOL en solution (alcool ethylique en solution) , 3, UN 1170 , II

AUTRES INFORMATIONS

Classe 3 liquides inflammables -code danger 33

IMDG : fiche de sécurité : F-E, S-D – Polluant marin : non

La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15 . INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les directives CE : le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux .

Symbole : INFLAMMABLE

Phrases R : R10

Phrases S / S51

Mentions supplémentaires notées sur l'étiquette :

Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

Références réglementaires françaises :

- Arrêté du 9/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité .

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne constituent pas une garantie Quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel .

Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel

Concentration en %	< 5	5 à < 15	15 à < 30	30 et +
Phosphates				X

Listes des phrases R

R1 : explosif à l'état sec

R2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

R3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

R4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles

R5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

R6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air

R7 : Peut provoquer un incendie.

R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.

R9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles

R10 : Inflammable.
R11 : Facilement inflammable.
R12 : Extrêmement inflammable
R14 : Réagit violemment au contact de l'eau.
R15 : Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R16 : Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R17 : Spontanément inflammable à l'air.
R18 : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur/air inflammable/explosif
R19 : Peut former des peroxydes explosifs
R20 : Nocif par inhalation
R21 : Nocif par contact avec la peau
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R23 : Toxique par inhalation.
R24 : Toxique par contact avec la peau.
R25 : Toxique en cas d'ingestion.
R26 : Très toxique par inhalation
R27 : Très toxique par contact avec la peau
R28 : Très toxique en cas d'ingestion.
R29 : Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques
R30 : Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation
R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R32 : Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
R33 : Danger d'effets cumulatifs
R34 : Provoque des brûlures.
R35 : Provoque de graves brûlures.
R36 : Irritant pour les yeux
R37 : Irritant pour les voies respiratoires
R38 : Irritant pour la peau
R39 : Danger d'effets irréversibles très graves
R40 : Effet cancérogène suspecté: preuves insuffisantes
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R42 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R44 : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée
R45 : Peut provoquer le cancer.
R46 : Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires
R48 : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R49 : Peut provoquer le cancer par inhalation
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques
R51 : Toxique pour les organismes aquatiques
R52 : Nocif pour les organismes aquatiques
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R54 : Toxique pour la flore
R55 : Toxique pour la faune